



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2021-06

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2021

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2021-06-04-00006

Arrêté 4-6-2021 portant agrément d'organismes
pour la formation en santé-sécurité des
représentants du personnel



ARRÊTÉ

**PORTANT AGRÈMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL,
ET DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE,
EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

VU le code du travail et notamment les articles L. 4523-10, L. 4614-14 et L. 4614-15, R. 4614-21 à R. 4614-23 et R. 4614-26 à R. 4614-32 relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et L. 2315-17, L. 2315-18, R. 2315-9 à R. 2315-16 nouveaux relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;

VU les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail,

VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative, et la décision n° 2021-02 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale,

VU la consultation et l'avis favorable émis le 28 mai 2021 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France,

Considérant que les demandes d'agrément présentées par les organismes AGB Solutions, Cams Corp, CFER-UFCAC CFDT, Dancaf, Doxa Formation, DTR Conseil, Estim Formation, Forma Prev'Plus, Group Success, Nouvelle Heure, SCIO Conseil et Formation, Share Formation permettent d'apprécier leur faculté à dispenser la formation des membres du CHSCT et des membres de la délégation du personnel au CSE ;

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15

Tél. standard : 01.82.52.40.00

Adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Allô, service public : 39 39

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des représentants du personnel aux CHSCT et la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

Article 4 : Si un organisme cesse de répondre aux conditions ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 4 juin 2021

Pour le préfet, par délégation, le directeur régional,
et par subdélégation, le responsable du service santé,
sécurité au travail de la DRIEETS d'Île-de-France,

SIGNÉ

Sylvere DERNAULT

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ESTIM FORMATION	17 rue Nicolas Appert 77185 Lognes		4/6/2021